

20230310 Le Progrès

<https://c.leprogres.fr/politique/2023/03/10/la-ville-de-lyon-vote-un-plan-d-hospitalite-pour-les-migrants>

La ville de Lyon vote un plan d'hospitalité pour les migrants

Cinquante mesures pour « un meilleur accueil des personnes en situation de migration » étaient examinées, ce jeudi, par le conseil municipal de Lyon dans une feuille de route municipale 2022-2026. Une partie de la droite s'est abstenue.

Sophie MAJOU - 10 mars 2023 à 19:28 | mis à jour le 10 mars 2023 à 19:30 - Temps de



Des jeunes migrants, place de la Comédie à Lyon (1er), le jour du conseil municipal, appelant la Ville à l'aide. Photo Progrès /Sophie MAJOU

Ce jeudi, une cinquantaine de jeunes migrants brandissaient des pancartes pour réclamer de l'aide à «M. le Maire», devant les grilles de l'Hôtel de Ville. Une poignée d'heures plus tard, le même « M. le Maire » vote le plan « Lyon, ville hospitalière 2022-2026. Il y a là 50 mesures, de la création d'un deuxième « pôle hygiène » (bains douches), à la traduction des documents, en passant par « un kit de bienvenue » avec entrée gratuite au musée ou animation sportive, la mobilisation d'appartements et de locaux municipaux non occupés, la création d'une maison de l'hospitalité, le lancement d'une carte de citoyenneté ou encore le renforcement du rôle des bibliothèques dans l'apprentissage des langues.

« Quand on accueille bien, ça se passe bien »

« Quand on accueille bien, ça se passe bien. C'est le sens que la ville de Lyon souhaite donner à son action en matière d'hospitalité », annonce l'adjointe [Sylvie Tomic](#) (Génération.s). La question n'est pas « d'être pour ou contre les migrations » mais de «pleinement» accompagner les migrants, qui doivent être «reconnus comme acteurs de notre territoire », poursuit l'élue.

Ce plan, qui mêle actions anciennes et nouvelles, a été préalablement validé par toutes les mairies d'arrondissement, « à l'exception de celle du 2^e qui a émis un avis défavorable » rapporte Sylvie Tomic, avant de laisser place au débat.

« Qui, sur ces bancs, serait opposé à une plus grande générosité pour les plus démunis », débute, grave, David Kimelfeld (Progressistes et Républicains), sans que l'on sache si Pierre Oliver, le maire (LR) du sud de la Presqu'île se sent visé. Mais l'ancien président de la Métropole juge que la majorité fait de la « générosité avec les moyens d'autrui », l'État et la Métropole étant en première ligne dans l'accueil. Surtout, l'élu pointe « l'absence de moyens fléchés » dans le document, avant que ne le rassure Sylvie Tomic sur des budgets éclatés dans les différentes délégations municipales.

En l'absence de Gérard Collomb, toujours souffrant, c'est Delphine Borbon (du groupe de Yann Cucherat) qui s'empare du brûlant sujet. Malgré la reconnaissance d'un « volontarisme », l'élu y voit surtout une « opération de communication ».

« Le plan fait l'impasse complète sur les devoirs »

Béatrice de Montille (LR) n'est pas tout à fait là où on l'attendait. Alors que son groupe avait voté contre la subvention à SOS Méditerranée, l'association qui recueille des migrants en mer, l'élu d'opposition signale des manques comme l'absence « de personnes-ressources » pour les jeunes enfants aux parcours chaotiques. Afin de pouvoir évaluer la « capacité » de la Ville à « accueillir dignement », l'élu d'opposition aimeraient connaître le nombre des mises à l'abri financées par la Ville, la Métropole et l'État, sans que cette information ne lui soit communiquée. Le plan, « succession de droits », « fait l'impasse complète sur les devoirs », dénonce, enfin Béatrice de Montille visant « la laïcité ».

Le sujet divise dans ses rangs, puisqu'une partie de son groupe (droite centre et indépendants) s'abstiendra, tandis que l'autre, dont elle-même, votera contre la nouvelle feuille de route municipale. A l'attention de ces derniers, Marie-Noëlle Fréry (EELV), avocate de métier, rappelant que « Michel Noir puis Gérard Collomb ont ratifié les chartes internationales de protection des migrants », scande que « la Ville n'est pas hors de ses compétences ». Mieux, elle est « dans ses obligations ».